

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 03/2019
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 45'000.—TTC concernant la pose d'un collecteur pour l'évacuation des eaux claires et la pose de l'enrobé sur l'une des banquettes du domaine public au chemin du Tunnel

Déléguée municipale
Mme Elvira Rölli, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

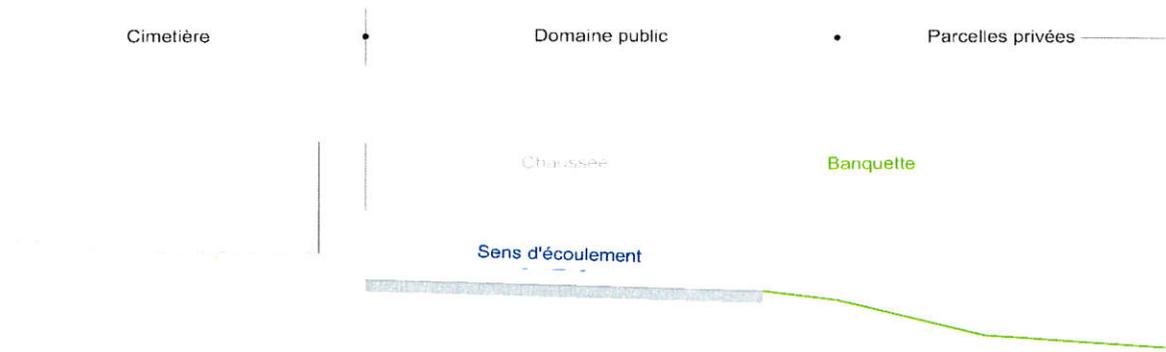
1. Préambule

Avant la construction des 8 nouvelles villas sur le chemin du Tunnel, les eaux de pluies du domaine public s'écoulaient naturellement, ces évacuations ne nécessitaient pas la pose d'ouvrages particuliers. Le devers de la chaussée permettait un écoulement direct vers le bas-côté et l'infiltration superficielle s'opérait simplement dans le terrain.

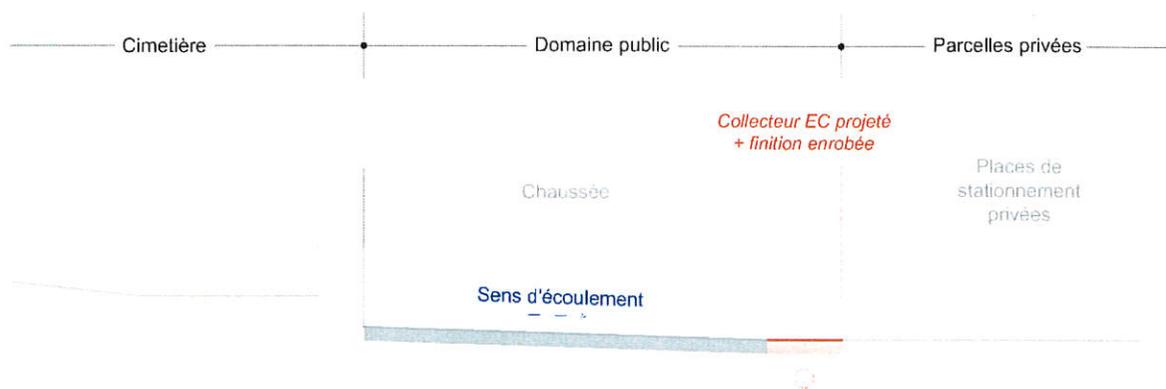
Situation :



Coupe du terrain avant la construction des 8 villas :



Coupe du terrain après la construction des 8 villas :

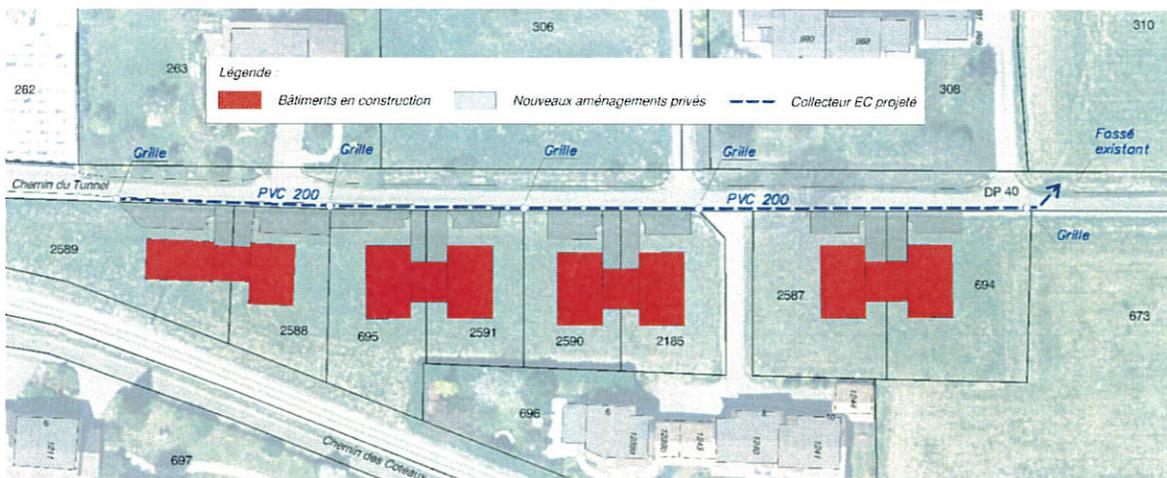


Les nouveaux aménagements privés actuels, dus aux constructions, ne permettent plus l'évacuation naturelle des eaux de pluies : **la construction d'un collecteur avec des grilles pour récolter ces eaux est nécessaire.**

2. Description du projet

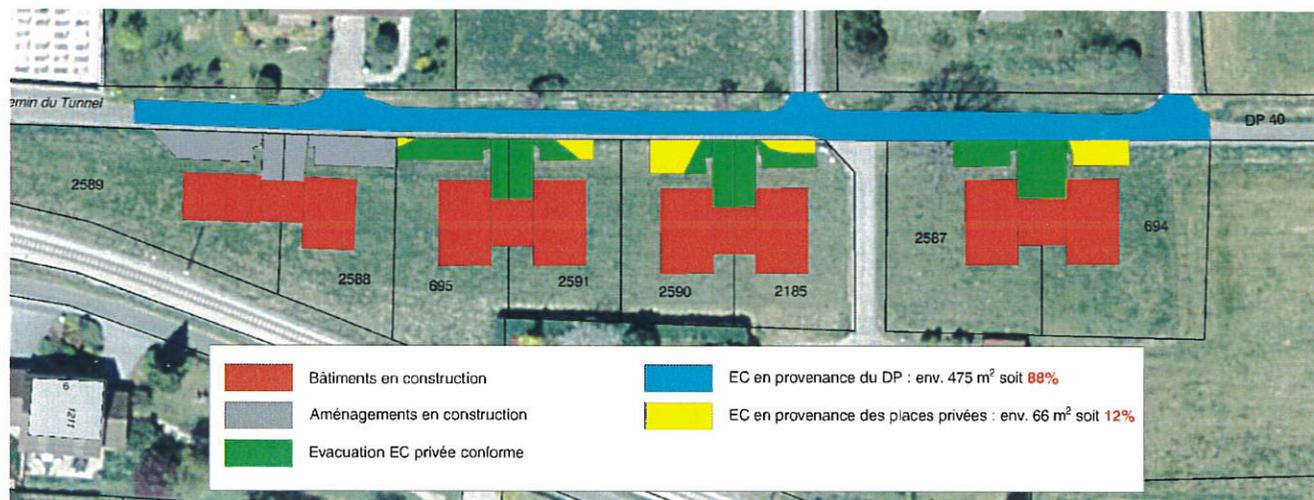
Ce projet consiste en la pose d'un collecteur d'eaux claires en PVC 200 mm, à 50 cm de profondeur sur une longueur de 150 mètres environ. Cinq grilles avec dépotoirs seront réparties le long du chemin. L'exutoire de cette nouvelle canalisation se situera dans un fossé existant juste après la dernière construction de la parcelle n°694. Pour garantir un bon écoulement, ce fossé sera nettoyé et profilé.

Afin de permettre une entrée convenable aux nouvelles villas, les banquettes, sur le domaine public, entre le chemin et les accès privés, seront aménagées avec la pose de l'enrobé.



3. Détail du coût du projet

Une partie des eaux claires qui seront récoltées par le nouveau collecteur proviennent des nouveaux aménagements privés aux abords du domaine public. Une répartition a été convenue au prorata des surfaces collectées : **475 m² provenant du domaine public (soit 88%)** et **66 m² des aménagements privés (soit 12 %)**.



Nous avons comparé les devis de trois entreprises. Celui qui a été retenu est présenté ci-dessous : **24'814.08 Frs pour la pose de la nouvelle canalisation d'eaux claires (partie « Eaux »)** et **18'235.12 Frs pour la pose de l'enrobé (partie « Routes »)**.

		Offre de l'entreprise SCRASA			Part "Commune"		Part "Privés"	
		HT	TTC	TTC	TTC		TTC	
Partie "Eaux"	Installation de chantier	1'852.60	1'995.25	24'814.08	88%	21'836.39	12%	2'977.69
	Canalisations	21'187.40	22'818.83					
Partie "Routes"	Installation de chantier	1'361.40	1'466.23	18'235.12	50%	9'117.56	50%	9'117.56
	Démolition, Terrassement	4'470.00	4'814.19					
	Enrobé	11'100.00	11'954.70					
Totaux		39'971.40	43'049.20	43'049.20		30'953.95		12'095.25
Divers et imprévus						43'049.20		
Total						1'950.80		
						45'000.--		

4. Charges financières

Les charges financières uniques s'élèvent à CHF 45'000.--

5. Conclusions

Les constructions des 8 nouvelles villas sur le chemin du Tunnel sont pratiquement terminées et la plupart d'entre elles sont déjà habitées. Afin d'éviter des inondations ou des débordements des eaux pluviales aux abords des habitations du chemin du Tunnel, ces travaux ont été réalisés avant la période hivernale, comme annoncé à votre Conseil lors de la dernière séance de l'année passée.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Arzier – Le Muids

Vu le préavis municipal no 03/2019, concernant une demande de crédit de CHF 45'000.-- TTC concernant la pose d'un collecteur pour l'évacuation des eaux claires et le goudronnage des banquettes sur le domaine public sur le chemin du Tunnel.

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Vu le rapport de la commission des finances,

Oùï les conclusions des commissions précitées,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

décide

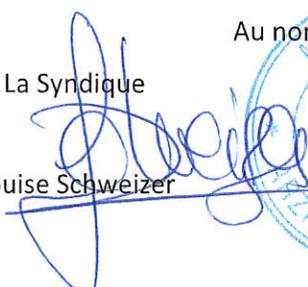
- d'adopter le préavis municipal no 03/2019, concernant une demande de crédit de CHF 45'000.-- TTC concernant la pose d'un collecteur pour l'évacuation des eaux claires et la pose de l'enrobé sur l'une des banquettes du domaine public au chemin du Tunnel.
- d'accorder un crédit de CHF 45'000.-- TTC pour le financement de ce projet.
- de financer ce dernier par la trésorerie.
- d'amortir ce projet par prélèvement aux réserves.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 14 janvier 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Louise Schweizer



Le Secrétaire

Quentin Pommaz

